

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT

**LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU
D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANES) DE**

CLUB MÉDITERRANÉE

INITIÉE PAR

GLOBAL RESORTS

**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CLUB MEDITERRANEE**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Club Méditerranée a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») le 14 août 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de Club Méditerranée

Le présent document complète la note en réponse de Club Méditerranée visée par l'AMF le 12 août 2014 sous le numéro 14-461, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse de Club Méditerranée sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF et de Club Méditerranée (www.clubmed-corporate.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Club Méditerranée
11, rue de Cambrai
75019 Paris

Rothschild & Cie
23bis, avenue de Messine
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 14 août 2014 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CLUB MEDITERRANEE	5
1.1 IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE CLUB MÉDITERRANÉE.....	5
1.2 INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE CLUB MÉDITERRANÉE	5
1.3 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.4 CAPITAL SOCIAL DE CLUB MÉDITERRANÉE	6
1.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE CLUB MÉDITERRANÉE	6
1.6 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	8
1.7 FACTEURS DE RISQUE	9
1.8 INFORMATIONS RELATIVES AUX LITIGES	9
1.9 INFORMATION RELATIVE À LA LIGNE DE CRÉDIT SYNDIQUÉ ("LCS")	9
1.10 AUTRES INFORMATIONS SEMESTRIELLES.....	10
2. PERSONNES RESPONSABLES	15
2.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CLUB MÉDITERRANÉE	15
2.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CLUB MÉDITERRANÉE	15

PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13 et 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Global Resorts, dont le siège social est situé 121 avenue des Champs Elysées, identifiée sous le numéro 803 136 092 RCS Paris (« **Global Resorts** »), a déposé le 30 juin 2014 un projet d'offre proposant de manière irrévocable aux actionnaires de Club Méditerranée, société anonyme à conseil d'administration au capital 143 350 024 euros au 31 juillet 2014, dont le siège social est situé 11, rue de Cambrai, 75019 Paris, identifiée sous le numéro 572 185 684 RCS Paris (« **Club Méditerranée** » ou la « **Société** ») ainsi qu'aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de Club Méditerranée (les « **OCEANEs** »), d'acquies, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre Global Resorts** ») :

- (i) la totalité de leurs actions Club Méditerranée, au prix de 21 euros par action ; et
- (ii) la totalité de leurs OCEANEs, au prix de 22,41 euros par OCEANE (coupon attaché).

Les actions Club Méditerranée et les OCEANEs (ensemble, les « **Titres** ») sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») respectivement sous le code ISIN FR0000121568 (mnémonique « CU ») et sous le code ISIN FR0010922955 (mnémonique « CUOC »).

Selon la note d'information de Global Resorts visée par l'AMF (la « **Note d'Information** »), l'Offre Global Resorts porte sur :

- la totalité des actions Club Méditerranée non détenues par Global Resorts directement ou de concert avec Strategic Holdings S.à.r.l.,
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, ou
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre Global Resorts ou de l'Offre Global Resorts Réouverte (tel que ce terme est défini au paragraphe 1.4 de la Note en Réponse), à raison (a) de la conversion des OCEANEs ou (b) de l'exercice des options de souscription d'actions octroyées par Club Méditerranée (les « **Options** ») pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre Global Resorts ou de l'Offre Global Resorts Réouverte (selon le cas) ; et
- la totalité des OCEANEs en circulation non détenues par Global Resorts ou l'un des membres du Concert.

Il est précisé que l'Offre Global Resorts ne porte pas sur :

- les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas exerçables d'ici la clôture de l'Offre Global Resorts ou de l'Offre Global Resorts Réouverte ;
- les actions nouvelles qui résulteraient de l'exercice d'Options exerçables et qui ne seraient pas cessibles du fait des stipulations des plans d'Options d'ici la clôture de l'Offre Global Resorts ou de l'Offre Global Resorts Réouverte ;

- les actions Club Méditerranée d'ores et déjà émises, à la date de dépôt de l'Offre Global resorts, soit le 30 juin 2014, à la suite de l'exercice des Options et dont la période d'incessibilité en application des plans d'Options n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre Global Resorts ou de l'Offre Global Resorts Réouverte, et qui ne pourront pas en principe être apportées à l'Offre.

A la date du présent document, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre Global Resorts constitue une offre concurrente à l'offre publique d'achat initiée par la société Gaillon Invest, déposée le 30 mai 2013 et déclarée conforme par l'AMF le 15 juillet 2013 (l'« **Offre Gaillon Invest** »), au titre de laquelle Gaillon Invest s'est engagée auprès des actionnaires de Club Méditerranée à acquérir toutes les Actions et OCEANes émises par la Société pour un prix égal à 17,50 euros par action et 19,79 euros (coupon attaché) par OCEANE, sous la condition suspensive de l'apport à l'offre d'un nombre d'actions permettant à Gaillon Invest de détenir plus de 50% du capital et des droits de vote de Club Méditerranée sur une base diluée à la clôture de l'offre.

Selon la Note d'Information, Strategic Holdings et des affiliés de l'Initiateur ont conclu des accords établissant un concert entre elles au sens des articles L. 233-10 et L.233-10-1 du Code de commerce.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CLUB MEDITERRANEE

1.1 Identité et caractéristiques de Club Méditerranée

Club Méditerranée est une société anonyme à conseil d'administration.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Club Méditerranée figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 janvier 2014 sous le numéro 14-0039 (le « **Document de Référence** »). Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de la part du responsable de l'information de Club Méditerranée et ont donné lieu à l'établissement d'une lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes de Club Méditerranée.

Le Document de Référence est disponible sur les sites Internet de l'AMF et de Club Méditerranée (www.clubmed-corporate.com). Il peut également être obtenu sans frais auprès de Club Méditerranée 11, rue de Cambrai, 75019 Paris).

Le présent document incorpore par référence le Document de Référence.

1.2 Informations relatives à la situation comptable et financière de Club Méditerranée

Les comptes consolidés annuels au 31 octobre 2013 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent en annexe au Document de Référence.

Les comptes consolidés semestriels au 30 avril 2014 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le rapport financier semestriel publié par Club Méditerranée le 16 mai 2014 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Semestriel.

1.3 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

A la date du présent document, le conseil d'administration de Club Méditerranée est composé comme suit :

- M. Henri Giscard d'Estaing (Président-directeur général)
- M. Guo Guangchang (lié à Fosun)
- M. Jiannong Qian (lié à Fosun)
- M. Dominique Gaillard (lié à Ardian)
- CMVT International, représenté par M. Amine Benhalima
- M. Pascal Lebard
- M. Georges Pauget (administrateur indépendant)
- Madame Anne-Claire Taittinger (administrateur indépendant)
- M. Alain Dinin (administrateur indépendant)
- Mlle Cristina Jeanbart (administrateur indépendant) (liée à Rolaco)
- Madame Lama Al Sulaiman (administrateur indépendant) (liée à Rolaco)
- Mme Isabelle Seillier (administrateur indépendant)
- M. Thierry de la Tour d'Artaise (administrateur indépendant)
- M. Gérard Pluvinet (censeur)

1.4 Capital social de Club Méditerranée

Au 31 juillet 2014, le capital social de Club Méditerranée s'élève à 143 350 024 euros divisé en 35 837 506 actions ordinaires de 4 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et le nombre de droits de vote théorique s'établit à 39 813 147 (dont 208 804 au titre d'actions auto-détenues, temporairement privées du droit de vote).

Au 31 juillet 2014, 714 056 Options sont en vigueur, parmi lesquelles 544 173 Options sont exerçables, et dont 382 369 sont exerçables et les actions qui résulteraient de leur exercice seraient cessibles.

Le tableau ci-après résume les principales caractéristiques des plans d'Options au 31 juillet 2014 :

	Plan L - 2007	Plan M - 2008	Plan N - 2009	Plan O - 2010	Plan P - 2011	Plan Q - 2012
Date du directoire / conseil d'administration	08/03/2007	11/03/2008	20/02/2009	25/02/2010	03/03/2011	11/03/2012
Prix d'exercice (en euros)	39,51 €	29,71 €	10,73 €	11,71 €	17,32 €	16,13 €
Point de départ d'exercice des options	08/03/2010 + interdiction de revente avant le 07/03/2011	11/03/2011 + interdiction de revente avant le 10/03/2012	20/02/2012 + interdiction de revente avant le 20/02/2013	25/02/2013 + interdiction de revente avant le 25/02/2014	03/03/2014 + interdiction de revente avant 03/03/2015	11/03/2015 + interdiction de revente avant 11/03/2016
Date d'expiration	08/03/2015	10/03/2016	20/02/2017	25/02/2018	03/03/2019	11/03/2020
Nombre d'options attribuées	125.000	244.970	244.490	239.350	240.000	230.000
Nombre d'options en cours au 31 juillet 2014	79.785	196.377	41.477	64.730	161.804	169.883

1.5 Composition de l'actionnariat de Club Méditerranée

A la connaissance de Club Méditerranée, selon les dernières informations sur les franchissements de seuil communiquées, les déclarations d'opérations en période de préoffre et les informations transmises par le teneur de compte, au 31 juillet 2014, le capital de Club Méditerranée est réparti comme ci-après :

Répartition du capital et des droits de vote au 31 juillet 2014

	Nombre de titres		Droits de vote	
	31 juillet 2014	% K	31 juillet 2014	% DDV
Fosun Property Holdings Limited	3 582 677	10,00%	6 753 256	17,0%
Ardian (Axa Capital)	2 982 352	8,3%	2 982 352	7,5%
Guo Guangchang	1 851	0,0%	3 702	0,0%
Henri Giscard d'Estaing	1 483	0,0%	1 533	0,0%
Sous-total de concert	6 568 363	18,3%	9 740 843	24,5%
CMVT International (Groupe CDG Maroc)	2 250 731	6,3%	2 250 731	5,7%
Rolaco	1 793 053	5,0%	1 793 053	4,5%
Benetton	708 000	2,0%	708 000	1,8%
Caisse des dépôts et consignations	1 908 492	5,3%	1 908 492	4,8%
Strategic Holdings	3 556 439	9,9%	3 556 439	8,9%
UBS AG London ⁽²⁾	2 397 859	6,7%	2 397 859	6,0%
Crédit Suisse ⁽³⁾	1 878 439	5,2%	1 878 439	4,7%
Moneta	1 767 087	4,9%	1 767 087	4,4%
Franklin Finance	1 500 000	4,2%	1 500 000	3,8%
Boussard & Gavaudan ⁽⁴⁾	1 301 469	3,6%	1 301 469	3,27%
Air France	635 342	1,8%	635 342	1,6%
Tyrus Capital ⁽⁵⁾	0	0,0%	0	0,0%
Polygon Global Partners ⁽⁶⁾	0	0,0%	0	0,0%
GLG Partners LP ⁽⁷⁾	3 401	0,01%	3 401	0,0%
Institutionnels français ⁽⁸⁾	3 263 970	9,1%	3 264 023	8,2%
Institutionnels étrangers ⁽⁹⁾	4 415 616	12,3%	5 091 734	12,8%
Autodétention ⁽⁹⁾	208 804	0,6%	208 804	0,5%
Salariés	23 520	0,1%	47 040	0,1%
Public et divers ⁽⁹⁾	1 656 920	4,6%	1 760 390	4,4%
TOTAL	35 837 506	100%	39 813 147	100%

⁽¹⁾ Tous les droits de vote de Fosun sont à nouveau exerçables depuis le 31 juillet 2014

⁽²⁾ Actions détenues au titre de la couverture des CFD émis par la banque à destination de ses clients.

⁽³⁾ Dont 1 790 842 actions détenues au titre de la couverture des 1 790 842 CFD émis par la banque à destination de ses clients.

⁽⁴⁾ Dont 312 203 CFD. Boussard & Gavaudan détient par ailleurs par délégation 252 608 actions et 95 240 CFD.

⁽⁵⁾ Tyrus Capital détient 1 847 368 CFD

⁽⁶⁾ Polygon détient 2 581 180 CFD

⁽⁷⁾ GLG Partners détient par ailleurs 296 761 CFD

⁽⁸⁾ Le cas échéant, hors actions et droits de vote sous-jacents aux CFD

⁽⁹⁾ Actions autodétenues dont les droits de vote ne sont pas exerçables

A noter : un Contract For Differences est contrat financier avec paiement d'un différentiel ou CFD est un instrument financier à terme par lequel l'investisseur acquiert le droit de percevoir l'écart entre le prix du sous-jacent à la date de conclusion du contrat et le prix à la date d'exercice

Au 31 juillet 2014, 3 389 208 OCEANES ont été exercées, donnant lieu à la création de 3 809 450 actions. En prenant pour hypothèse que l'ensemble des porteurs d'OCEANES demanderont l'attribution d'actions sur la base du ratio d'attribution ajusté actuellement en vigueur de 1,124, 1 685 183 actions supplémentaires devraient être remises. Le plafond de l'émission fixé par l'assemblée générale du 20 février 2009 s'élevant à 5 000 000 actions, le nombre d'actions nouvelles qui ne pourront pas être livrées s'élèverait à 494 633 actions. Le conseil d'administration réuni le 25 juillet 2014 a décidé de procéder à la réaffectation des 208 804 actions autodétenues aux fins d'attribution d'actions existantes aux porteurs d'OCEANES exerçant leur droit d'attribution, après que le plafond d'émission nouvelle aura été atteint. Après remise de l'intégralité de ces actions existantes, le nombre d'actions nouvelles ou existantes qui ne pourront pas être livrées s'élèverait ainsi à 285 829 actions. Sur la base d'une moyenne de cours de bourse de 21 euros, le montant en numéraire devant être remis aux porteurs d'OCEANES par la Société s'élèverait à 6 002 406 euros.

1.6 Franchissements de seuils

Depuis la date de publication de son document de référence, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

Actionnaire	Date	Nb de titres détenus	% K	% DDV	Franchissement déclaré
Strategic holdings	02/04/2014	577 201	1,79%	1,61%	↗ 1% K
Strategic holdings	03/04/2014	703 314	2,19%	1,96%	↗ 2% K
Strategic holdings	07/04/2014	770 807	2,40%	2,15%	↗ 2% DDV
Strategic holdings	10/04/2014	1 028 422	3,20%	2,86%	↗ 3% K
Strategic holdings	14/04/2014	1 096 631	3,41%	3,05%	↗ 3% DDV
Strategic holdings	22/04/2014	1 303 863	4,05%	3,63%	↗ 4% K
Strategic holdings	28/04/2014	1 467 270	4,56%	4,08%	↗ 4% DDV
Strategic holdings	02/05/2014	1 958 345	5,87%	5,27%	↗ 5% K et DDV
Strategic holdings	06/05/2014	2 023 274	6,06%	5,45%	↗ 6% K
Strategic holdings	09/05/2014	2 296 110	6,88%	6,18%	↗ 6% DDV
Strategic holdings	12/05/2014	2 414 657	7,23%	6,50%	↗ 7% K
Strategic holdings	14/05/2014	2 179 711	7,92%	7,12%	↗ 7% DDV
Strategic holdings	15/05/2014	2 777 193	8,32%	7,48%	↗ 8% K
Strategic holdings	19/05/2014	3 359 828	10,07%	9,05%	↗ 10% K
Boussard	30/04/2014	1 842 848	5,52%	4,96%	↗ 5% K
Boussard	19/05/2014	1 489 752	4,46%	4,01%	↘ 5% K
Polygon	02/01/2014	1 275 560	4,00%	3,57%	↗ 4% K
Polygon	28/02/2014	1 425 603	4,47%	4,00%	↗ 4% DDV
Polygon	13/03/2014	1 600 000	5,02%	4,49%	↗ 5% K
Polygon	31/03/2014	1 600 000	4,97%	4,45%	↘ 5% K
Polygon	07/04/2014	1 610 000	5,00%	4,48%	↗ 5% K
Polygon	29/05/2014	1 875 452	5,62%	5,05%	↗ 5% DDV
Polygon	10/06/2014	2 026 726	6,02%	5,38%	↗ 6% K
Polygon	01/07/2014	2 409 366	7,10%	6,36%	↗ 7% K et 6% DDV
Moneta	14/02/2014	1 337 772	4,20%	3,75%	↗ 4% K
Moneta	14/03/2014	1 448 580	4,54%	4,06%	↗ 4% DDV
Moneta	24/03/2014	1 612 772	5,06%	4,53%	↗ 5% K
CNP	17/01/2014	205 375	0,64%	0,73%	↘ 1% K
Crédit Suisse	15/05/2014	1 791 411	5,37%	4,82%	↘ 5% DDV
Crédit Suisse	19/05/2014	1 468 283	4,40%	3,95%	↘ 5% K
Crédit Suisse	07/07/2014	1 719 460	5,07%	4,54%	↗ 5% K
Crédit Suisse	04/08/2014	1 993 984	5,56%	5,01%	↗ 5% DDV
UBS	13/06/2014	1 883 504	5,59%	5,00%	↗ 5% DDV
UBS	29/05/2014	1 848 042	5,54%	4,98%	↘ 5% DDV
UBS	27/05/2014	1 877 083	5,62%	5,06%	↗ 5% DDV
UBS	20/05/2014	1 850 797	5,54%	4,98%	↘ 5% DDV
UBS	16/05/2014	1 879 260	5,63%	5,06%	↗ 5% DDV
UBS	15/05/2014	1 849 260	5,54%	4,98%	↘ 5% DDV
UBS	09/05/2014	1 936 475	5,80%	5,22%	↗ 5% DDV
UBS	02/05/2014	1 806 233	5,61%	5,03%	↗ 5% DDV
UBS	22/04/2014	1 756 233	5,46%	4,89%	↘ 5% DDV
UBS	28/02/2014	1 825 605	5,73%	5,12%	↗ 5% DDV
UBS	27/11/2013	1 650 826	5,18%	4,63%	↗ 5% K
Cheynes capital	02/05/2014	95 814	0,30%	0,27%	↘ 1% K
Norges Bank	02/04/2014	628 866	1,95%	1,75%	↘ 2% K

1.7 Facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à Club Méditerranée sont décrits dans le Document de Référence et dans le Rapport Financier Semestriel.

Club Méditerranée n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe Club Méditerranée. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques mentionnés dans le Document de Référence n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Club Méditerranée, sa situation financière et/ou ses résultats.

1.8 Informations relatives aux litiges

- La Société Martiniquaise des Villages de Vacances (SMVV) a bénéficié de subventions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de la rénovation du village des Boucaniers en 2003-2004. Ce projet a fait l'objet d'un audit de la Cour des Comptes Européenne qui a considéré que ledit projet n'était pas éligible à la subvention du FEDER. En 2011, la Commission Européenne a prononcé une décision de restitution de la subvention du FEDER perçue à concurrence de 12,5 M€ à l'encontre de l'État français. L'État français a introduit une requête en annulation de ladite décision devant le Tribunal Général de l'Union Européenne. Le Tribunal Général de l'Union Européenne a confirmé ladite décision à l'encontre de l'État français. L'État a déposé le 5 mars 2012 un pourvoi contre cette décision. Le 26 septembre 2013, la Cour de Justice de l'Union Européenne a rejeté le pourvoi de l'État français. La Préfecture de La Martinique a adressé à la SMVV un titre de perception afin d'obtenir le remboursement de cette somme auprès de ladite société. La SMVV a effectué un recours gracieux à l'encontre de ce titre, puis une procédure contentieuse le 29 avril 2014, afin de suspendre le caractère exigible du titre de paiement.
- Suite à la cession de Jet tours en 2008, l'acquéreur a contesté le prix de cession qu'il juge trop élevé. L'acquéreur a assigné en janvier 2010 Club Méditerranée et sa filiale Hôteltour aux fins d'obtenir réparation de son prétendu préjudice. Le Groupe estime que l'action de l'acquéreur n'est pas fondée. Le 30 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Nanterre a débouté l'acquéreur de toutes ses demandes. L'acquéreur a interjeté appel le 9 mai 2012. L'instance en cours devant la cour d'appel a fait l'objet d'une radiation.

1.9 Information relative à la Ligne de Crédit Syndiqué ("LCS")

La Ligne de Crédit Syndiquée actuelle (échéance décembre 2014) a fait l'objet d'une renégociation le 6 août 2014 (« Amend & Extend »).

A cette occasion : le montant de ligne a été réduit de 100M€ à 80M€ et les conditions financières ont été améliorées dont notamment la marge qui varie maintenant dans une fourchette entre 1,3% et 2,0% en fonction du niveau du ratio dette nette / EBITDA. La maturité a également été prolongée jusqu'au 31 décembre 2015 et les nantissements sur les titres des sociétés qui détiennent trois villages du Groupe ont été levés. Les covenants, ainsi que les autres principales clauses du crédit syndiqué n'ont pas été modifiées.

1.10 Autres informations semestrielles

- **Signature d'un nouvel accord de partenariat avec Thomas Cook France pour 3 ans (extrait du communiqué de presse du 16 mai 2014)**

Club Méditerranée et Thomas Cook France, partenaire du Club Med depuis plus de 40 ans, ont signé le 4 mars 2014 un nouvel accord de partenariat pour une durée de 3 ans. Ce nouvel accord, qui a pour premier objectif le recrutement de nouveaux clients, repose sur le déploiement de corners Club Med au sein du réseau Thomas Cook, l'inscription de l'offre Club Med dans la stratégie omni-canal de Thomas Cook et sur un plan d'actions commerciales pour dynamiser les ventes.

- **Rejet des recours en annulation à l'encontre de l'Offre Gaillon Invest (extrait du communiqué de presse du 16 mai 2014)**

Le 29 avril 2014, la Cour d'Appel de Paris a rejeté les recours visant la décision de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'Offre Publique d'Achat initiée, par l'intermédiaire de Gaillon Invest, par Axa Private Equity (Axa Capital / Ardian) et Fosun, conjointement avec le Management.

- **Rémunération des mandataires sociaux (communiqué de presse du 27 mai 2014)**

Lors de sa réunion du 15 mai 2014, le conseil d'administration a retenu, conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations et, en conformité avec les dispositions du code AFEP-MEDEF, les éléments de rémunérations suivants pour les mandataires sociaux.

Rémunération de base brute annuelle 2014

Sur décision du conseil d'administration, la hausse moyenne appliquée aux collaborateurs de la société Club Méditerranée S.A en 2014 est appliquée à la rémunération annuelle de base brute du Président Directeur Général, M. Henri Giscard d'Estaing soit 1,9% à compter du 1er avril 2014 ; cette dernière est donc portée à 692 784 euros annuels. Cette rémunération reste en retrait par rapport aux pratiques de marché puisqu'elle se situe à 94% de la médiane du marché.

Sur décision du conseil d'administration, cette hausse moyenne de 1,9% est également appliquée à la rémunération annuelle de base brute du Directeur Général Délégué, M. Michel Wolfovski ; cette dernière est donc portée à 406 599 euros annuels à compter du 1er avril 2014. Cette rémunération reste en retrait par rapport aux pratiques de marché puisqu'elle se situe à 71% de la médiane du marché.

Rémunération variable

Compte tenu du positionnement du salaire du Directeur Général Délégué, M. Michel Wolfovski, à 71% de la médiane, le conseil d'administration a décidé de porter le taux cible de sa rémunération variable à 80% (initialement à 70%) et ce, à compter du 1er novembre 2013. La répartition de la rémunération variable reste inchangée : 30% part individuelle, 70% part entreprise (basée sur la performance du Groupe).

Pour rappel, le taux cible de la rémunération variable du Président Directeur Général, M. Henri Giscard d'Estaing, reste inchangé et est de 100%.

Le montant maximal de la rémunération variable des mandataires sociaux est de 175% de la rémunération variable cible, en ligne avec les pratiques du marché.

• **Informations semestrielles (extrait du communiqué de presse du 16 mai 2014)**

➤ **Chiffres clés du 1er semestre 2014 (1er novembre 2013 – 30 avril 2014)**

(en M€)

	S1 12	S1 13	S1 14	Variation S1 14 vs S1 13
Volume d'Activité Villages⁽¹⁾	769	758	776	+ 2,4%
Chiffre d'affaires consolidé				
Groupe - Publié ⁽²⁾	783	763	760	- 0,4%
Villages à taux de change constant	745	736	757	+ 2,9%
EBITDA Villages⁽³⁾	85	81	85	
En % du chiffre d'affaires	10,9%	10,7%	11,2%	
ROC Villages	53	49	52	+ 5,1%
ROC Patrimoine	(14)	(9)	(13)	
Autre Résultat Opérationnel	(7)	(10)	(8)	
Résultat Opérationnel	32	30	31	
Résultat net avant impôt et éléments non récurrents	39	35	39	+ 12,6%
Résultat Net	17	18	16	-10,5%
Investissements	(24)	(36)	(34)	
Cessions	23	0	0	
Free Cash Flow	47	11	26	
Dette Nette	(123)	(112)	(87)⁽⁴⁾	

(1) Correspond aux ventes totales quel que soit le mode d'exploitation des villages (à taux de change constant)

(2) Comprend 9 M€, 2 M€ et 3 M€ de chiffre d'affaires de promotion immobilière respectivement pour les 1^{ers} semestres 2012, 2013 et 2014

(3) EBITDA Villages : ROC Villages avant amortissements et provisions

(4) Comprend la conversion de 1 235 041 OCEANes au 30 avril 2014

➤ **Analyse des résultats**

➤ **Le volume d'activité Villages** (ventes totales quel que soit le mode d'exploitation des villages) s'élève à 776 M€ contre 758 M€ au 1^{er} semestre 2013, en progression de 2,4% à taux de change constant. En données publiées, l'activité enregistre un recul de 1,0%.

➤ **Le chiffre d'affaires Villages** (à taux de change constant) s'établit à 757 M€, en hausse de 2,9% par rapport au 1^{er} semestre 2013. Par zone géographique, les performances sont contrastées :

- **L'Europe-Afrique** affiche une progression limitée de 1,0%. Cette zone a été confrontée à un très fort recul de ses 2 principaux marchés : un marché français en baisse de près de -9%³ en volume d'activité sur le segment des individuels et ce malgré le positionnement des vacances de Pâques parisiennes sur la saison hiver, et un marché belge en recul de -11%⁴ en nombre de clients.

³ Données du Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) à fin mars en volume d'activité

⁴ Données de l'Association of Belgian Tour Operators (ABTO) à fin mars en nombre de clients

Ces marchés subissent les effets de la crise économique et de la désaffection actuelle de destinations comme l’Egypte. Dans ce contexte, Club Med continue à mieux performer que les tendances de marché, mais subit la baisse de ses prises de commandes à hauteur de -1,5% en France et de -9,5% en Belgique selon les critères retenus par le SETO et l’ABTO ;

- **La zone Amériques** est en croissance de 7,6% soutenue par le dynamisme des Etats-Unis et du Brésil ;
 - **L’Asie** progresse de 7,1%, tirée par la reprise constatée des ventes au Japon et en Australie, et par le dynamisme de la Chine.
- **Le RevPAB** (revenu par lit disponible) affiche une progression à taux de change constant de 0,6% à 114,7€ grâce à l’amélioration du prix moyen à la journée hôtelière à 158,1€ (+1,3%). Le taux d’occupation est stable à 71,1%.
- **Les clients** pour les villages les plus haut de gamme (4 et 5 Tridents) représentent près de 78% du nombre total de clients au 1^{er} semestre 2014.

Indicateurs de performances

(en M€)			
Publié	S1 12	S1 13	S1 14
EBITDAR Villages⁽¹⁾	163	160	161
% CA	21,1%	21,0%	21,3%
EBITDA Villages⁽²⁾	85	81	85
% CA	10,9%	10,7%	11,2%
ROC Villages	53	49	52
% CA	6,8%	6,5%	6,9%

(1) EBITDAR Villages : ROC Villages avant loyers, amortissements et provisions

(2) EBITDA Villages : ROC Villages avant amortissements et provisions

- **L’EBITDA Villages** s’établit à 85 M€ contre 81 M€ au 1^{er} semestre 2013. La marge d’EBITDA Villages sur chiffre d’affaires s’élève à 11,2% contre 10,7%.
- **Le ROC Villages** à 52 M€ progresse de 5% par rapport à l’hiver 2013. Cette progression est cependant impactée par le recul de 5 M€ constaté sur la zone Europe-Afrique par rapport au 1^{er} semestre 2013 compte-tenu de la situation dégradée des marchés français et belge. La rentabilité des zones Amériques et Asie continue de croître.
- **Le Résultat Net avant impôts et hors éléments non récurrents** s’élève à 39 M€, en hausse par rapport à l’Hiver 2013. Le 1^{er} semestre 2014 est impacté par des facteurs exceptionnels qui se retrouvent au niveau i) du ROC Patrimoine tels que (9) M€ de coûts de sortie et de fermeture de villages, dont près de (6) M€ concernent le village 3 Tridents de Djerba-la-Fidèle et ii) de l’Autre Résultat Opérationnel tels que (3) M€ de coûts nets liés à des litiges, dont une provision de (4) M€ correspondant à la créance liée aux avances consenties au propriétaire du village de Belek et (1) M€ d’autres coûts correspondant aux frais d’OPA.

➤ **Le résultat net** s'élève à 16 M€ contre 18 M€ au titre de l'hiver 2013, impacté par la baisse du résultat financier liée à des effets de change défavorables.

➤ **Le free cash-flow** s'établit à 26 M€ et la dette nette est en baisse à 87 M€ compte-tenu de ce free cash-flow et de la conversion de 1.235.041 OCEANes au 30 avril 2014.

• **Perspectives de l'été 2014 (extrait du communiqué de presse du 16 mai 2014)**

<i>Volume d'activité total (TTC) à taux de change constant par zone émettrice</i>	Cumulé au 26 avril 2014	Cumulé au 10 mai 2014	8 dernières semaines
Europe-Afrique	- 4,7%	- 4,6%	- 16,3%
Amériques	+ 15,2%	+ 11,5%	- 2,9%
Asie	+ 5,3%	- 1,3%	- 12,3%
Total Club Med	- 2,3%	- 3,0%	- 14,1%
Capacité Eté	- 3,8%	-4,6%	

Les réservations cumulées au 10 mai 2014, exprimées en volume d'activité à taux de change constant, sont en baisse de -3% par rapport à l'été 2013 pour une capacité ajustée à -4,6%. Pour rappel, à la même époque l'an dernier, 60% environ des réservations de l'été avaient été enregistrées.

En Amériques, les réservations sont en hausse de 11,5%, notamment grâce au dynamisme soutenu des ventes en Amérique du Nord.

En Europe-Afrique, les réservations sont en baisse de -4,6% sur la saison, subissant les effets conjugués de la fermeture des 2 villages managés 4 Tridents moyen-courrier de Belek (Turquie) et de Sinaï Bay (Egypte) ainsi que l'impact négatif lié au positionnement des vacances de Pâques sur la saison hiver.

Les réservations de l'**Asie** reculent de -1,3%. Elles sont impactées, sur les dernières semaines, par la désaffection de la clientèle chinoise vis-à-vis de la Malaisie et par la baisse des réservations sur le village de Phuket compte tenu de l'instabilité politique en Thaïlande.

Sur les 8 dernières semaines, les réservations du Groupe sont en repli de -14,1%, impactées par la baisse de -16,3% des prises de commande de l'Europe-Afrique et le ralentissement de l'Asie à -12,3%.

Sur cette base, et malgré la progression envisagée de la rentabilité de la zone Amériques, le ROC Villages Groupe de l'été serait en recul par rapport à l'été 2013.

Enfin, la variation de capacité de -4,6% intègre un ajustement de -9,6% en Europe-Afrique dû i) à la sortie définitive des villages 3 Tridents d'El Gouna (Egypte) et d'Hammamet (Tunisie) ii) à la fermeture temporaire du village managé de Sinaï Bay (Egypte) liée à la situation géopolitique et iii) à la non réouverture du village de Belek (Turquie) compte-tenu des difficultés financières non résolues du propriétaire.

La société précise que les données financières contenues dans le présent communiqué sont cohérentes avec les informations diffusées dans le cadre de l'offre publique en cours, étant toutefois précisé que les perspectives pour l'année 2014 indiquées ci-dessus se situent légèrement en dessous de la variante du plan d'affaires tenant compte de la poursuite de la

dégradation du marché touristique en Europe, et particulièrement en France, tel que visé dans la note en réponse (visa n°13-363 du 15 juillet 2013).

Les informations semestrielles ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de Club Méditerranée. Les informations relatives au plan d'affaires ont été mises à jour dans la Note en Réponse publiée par la Société dans le cadre de l'Offre Global Resorts (visa n°14-461 du 12 août 2014 ; voir le rapport de l'expert indépendant, notamment pages 16 et 17, pages 41 à 43 et page 45).

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Club Méditerranée

Monsieur Henri Giscard d'Estaing
Président-directeur général de Club Méditerranée

2.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à Club Méditerranée

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 14 août 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Global Resorts et visant les actions et les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de Club Méditerranée.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Henri Giscard d'Estaing
Président-directeur général